

NOUVELLES QUALIFICATIONS FEDERALES

CERTIFICAT D'ANIMATEUR FEDERAL

Le positionnement de la certification

Ce dispositif dérogatoire aux diplômes professionnels sera strictement contrôlé par les ligues. Il vise en priorité à répondre aux besoins d'encadrement des petites associations qui ne peuvent, dans un premier temps, recourir aux services d'un enseignant titulaire d'un diplôme professionnel en judo-jujitsu.

Le Certificat d'Animateur Fédéral (CAF) autorise son titulaire à :

- ① Enseigner bénévolement le judo-jujitsu en autonomie pédagogique dans une association affiliée à la FFJDA, et exclusivement sur les spécificités validées par la certification (Socle commun + socle(s) spécifique(s).)
- ① Délivrer les grades kyus en fonction des spécificités validées par la certification (Socle commun + socle(s) spécifique(s).)
- ① Intervenir en autonomie pédagogique dans une association où exerce un titulaire d'un diplôme professionnel, lorsque celui-ci ne peut assurer tous les cours et exclusivement sur les spécificités validées par la certification (Socle commun + socle(s) spécifique(s).)
- ① Intervenir en autonomie pédagogique et de manière ponctuelle, sur n'importe quel public, dans l'association où il est licencié, en cas d'absence d'un enseignant de ladite association, pour cause d'empêchement exceptionnel. Ce remplacement occasionnel ne pourra excéder une période continue d'un mois. Au-delà de ce délai les responsables du club devront demander une dérogation exceptionnelle auprès du DTR de la Ligue.

En cas très exceptionnel, une dérogation pour intervenir sur plusieurs associations pourra être validée par le Directeur Technique Régional.

Le certificat délivré par les ligues est valable trois saisons sportives consécutives.

Les exigences préalables à l'entrée en formation

- ① Inscription à la formation par le candidat.
- ① Avoir un club d'alternance et un tuteur ayant un diplôme professionnel autorisant l'enseignement du judo jujitsu.
- ① Être âgé d'au moins 18 ans, le jour de la certification.
- ① Être au moins ceinture marron et titulaire du Certificat d'Assistant Professeur ou ceinture noire 1^{er} dan.
- ① Fournir le dossier d'inscription complet avec le curriculum vitæ mentionnant notamment le cursus judo, les diplômes obtenus et les motivations du candidat.
- ① Fournir un extrait N3 du casier judiciaire ou pièce identique certifiée exacte pour les étrangers.
- ① Être licencié à la FFJDA pour la saison en cours.
- ① Fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement du judo jujitsu.
- ① Être titulaire d'un diplôme de 1ers secours (PSC1 ou équivalence.)
- ① Un document stipulant son engagement sur l'honneur d'enseigner à titre bénévole.

Les dossiers de candidatures seront à déposer auprès des ligues.

Le parcours de formation

Le **Certificat d'Animateur Fédéral** pour l'enseignement bénévole est obtenu après :

- ① Une formation et validation d'un « Socle commun » d'une durée minimale de 40 heures obligatoires comprenant les thèmes suivants :
 - ② Réglementation et sécurité ;
 - ② Les caractéristiques des publics ;
 - ② Les fondamentaux de la discipline ;
 - ② Les fondamentaux de la pédagogie et de l'animation ;
 - ② La validation du parcours FOAD « lutte contre les dérives » en FOAD :
 - ③ Module éthique et déontologie ;
 - ③ Module Violence ;
 - ② La validation du parcours FOAD « Commotion cérébrale » ;
 - ② Une présentation détaillée de la filière de formation fédérale
- ① Une formation et validation d'un « Socle spécifique » d'une durée minimale de 14 heures minimum. Le candidat à le choix de s'inscrire sur 1 ou plusieurs socle(s) spécifique(s) en fonction du public ou compétences qu'il souhaite utiliser.
 - ② Les socles spécifiques sont (liste non exhaustive) :
 - ③ L'éveil judo ;
 - ③ L'école de judo (jusqu'à benjamin) ;
 - ③ Le judo ados / adultes (minimes et plus) ;
 - ③ Le jujitsu ;
 - ③ Le Taïso.
- ① Une expérience pédagogique, sous le contrôle d'un tuteur titulaire d'un diplôme professionnel en judo-jujitsu et reconnu par la ligue, d'une durée minimale de 50 heures dans une association affiliée à la FFJDA. Cette alternance se fera sur les thèmes suivants :
 - ② Les points du socle commun
 - ② Le(s) socle(s) spécifique(s) préparé(s)

Le positionnement

A l'entrée en formation, un positionnement sera proposé aux candidats. Le jury en fonction des niveaux techniques, pédagogiques et des qualifications acquises par les candidats pourra alléger ceux-ci de tout ou partie du stage pédagogique et de la formation.

Les compétences attendues

Au terme de la formation les candidats devront sur le **socle commun** :

Maitriser les aspects suivants de la réglementation et de la sécurité :

- ① Être capable d'énoncer les éléments relevant de la déontologie, de l'éthique et de la responsabilité de l'animateur de judo ;
- ① Être capable d'énoncer la conduite à tenir en cas d'accident survenu dans le dojo ;
- ① Être capable d'énoncer les normes techniques et réglementaires relatives à l'environnement matériel pour une pratique sécuritaire : tapis, protections, judogi, vestiaires, sécurité des installations ; sur la base des textes en vigueur ;
- ① Être capable d'énoncer les obligations en matière d'assurance ;
- ① Être capable d'explicitier les données élémentaires relatives à la vie statutaire des associations ;
- ① Être capable d'exécuter les tâches liées à l'inscription des licenciés au club et aux activités fédérales (licences, passeports, engagements aux activités fédérales).

Maitriser les aspects techniques de base suivants :

- ② Être capable de démontrer les habiletés techniques fondamentales debout et au sol ;
- ② Être capable de démontrer, l'ensemble des techniques de base en nage waza et en ne waza ;
- ② Être capable d'expliciter la terminologie japonaise ;
- ② Être capable de démontrer les procédés d'apprentissage et d'application (tendoku renshu, uchi komi, nage komi, yaku soku geiko, kakari geiko, randori).

Maitriser les aspects pédagogiques :

- ② Être capable de présenter oralement l'activité, son historique et ses finalités ;
- ② Être capable d'expliciter les connaissances pédagogiques de base appliquées au judo-jujitsu (entraide, sécurité active, respect des partenaires, organisation du dojo, conduite au dojo) ;
- ② Être capable de préparer et de conduire un cycle de séances ;
- ② Être capable de conseiller et de corriger individuellement les élèves ;
- ② Être capable d'organiser les passages de grade au sein du club ;
- ② Être capable d'organiser et de réguler un échange oral avec un groupe d'élèves ;
- ② Être capable d'accompagner des collectifs sur des animations ;
- ② Être capable d'assurer une stricte sécurité lors de la pratique au niveau des individus et de l'environnement matériel.

Sur les socles de compétences spécifiques :

- ② Connaître les caractéristiques morphologiques, physiques, physiologiques et psychologiques du public cible ;
- ② Maîtriser les aspects pédagogiques et techniques adaptés au public cible ;
- ② Être capable d'élaborer des cycles annuels avec des séances adaptées au public cible ;
- ② Être capable de diriger et d'évaluer des séances adaptées et dosées au public cible ;
- ② Être capable de conduire et réguler des séances et des cycles d'enseignement ;
- ② Être capable de conseiller et de corriger individuellement les élèves du public cible, sur leurs réalisations techniques et de les orienter sur les différentes possibilités d'expression ;
- ② Être capable d'orienter chaque élève du public cible vers les animations, les compétitions et domaines d'activités qui lui conviennent ;
- ② Être capable d'inculquer des règles de pratique en fonction du public cible.

L'examen final

Un examen final comprenant les épreuves suivantes :

Certification du socle commun (1h30' maximum) – Jury composé de 2 personnes à minima BPJEPS :

② Epreuve 1 (1h maximum) – La pédagogie :

- ② Après tirage au sort d'un sujet, préparer pendant 45' un cycle adapté au public cible choisi ;
- ② S'entretenir avec un jury durant 15' pour présenter et justifier les choix et l'intérêt des séances composant le cycle ;
- ② Présenter les aspects pédagogiques fondamentaux.

② Epreuve 2 (15' maximum) – La technique :

- ② Démonstration technique libre de 5 minutes (Tachi waza et ne waza) ;
- ② La démonstration est suivie d'un entretien de 10 minutes sur les aspects fondamentaux et sécuritaires de la pratique ;
- ② Des démonstrations et précisions sur des points techniques, exercices d'entraînement, ... pourront être demandées par le jury.

② Epreuve 3 (15' maximum) – La réglementation et la sécurité :

- ② Exposé de 5' sur la synthèse des actions menées dans la structure d'alternance ;
- ② Entretien de 10' avec le jury sur la réglementation de base et les aspects sécuritaires (Questions/réponses.)

Certification du socle spécifique (1h15' maximum) – Jury composé de 2 personnes à minima BPJEPS :

Epreuve 1 (45' maximum) – La pédagogie :

- ② Tirer au sort une des 4 séances (sur 4 thèmes différents) préparées en amont par le(la) candidat(e) et adaptée au public cible ;
- ② Diriger la séance sur une durée de 30' en choisissant les exercices les plus pertinents ;
- ② Entretien de 15' avec le jury pour justifier du choix et de l'intérêt des exercices composant la séance.

Epreuve 2 (15' maximum) – La technique liée au public spécifique du socle :

- ② Démonstration technique libre de 5 minutes sur la progression du public cible ;
- ② La démonstration est suivie d'un entretien de 10 minutes sur les aspects fondamentaux et sécuritaires de la pratique ;
- ② Des démonstrations et précisions sur des points techniques, exercices d'entraînement, ... pourront être demandées par le jury.

Epreuve 3 (15' maximum) – La réglementation et la sécurité :

- ② Exposé de 5' sur la synthèse des actions menées dans la structure d'alternance dans le cadre de l'accompagnement du public cible ;
- ② Entretien avec le jury sur la réglementation et les aspects sécuritaires liés au public cible (Questions/réponses.)

Dispositions générales

Le titulaire du **Certificat d'Animateur Fédéral** ne pourra enseigner qu'exclusivement sur le(s) public(s) validé(s) par le(s) socle(s) de compétence(s) spécifique(s) certifié(s).

Occasionnellement, il pourra effectuer un remplacement de l'enseignant professionnel où il est licencié, pour cause d'empêchement exceptionnel et sans excéder une période continue d'un mois et sur tout public. Au-delà de ce délai les responsables du club devront demander une dérogation exceptionnelle auprès du DTR de leur Ligue.

Le titulaire du **Certificat d'Animateur Fédéral** pourra monter en compétence en passant de nouveaux socles spécifiques, lui ouvrant l'autorisation d'enseigner sur d'autres publics.

La validation du socle commun et des socles spécifiques peuvent donner des allègements sur les formations professionnelles du CQP MAM et BPJEPS JUDO JUJITSU.

Une remise officielle du certificat lors du stage de rentrée ou autres manifestations, valorisera la prestation des candidats.

Un fichier des **Certificat d'Animateurs Fédéraux** sera tenu au niveau régional avec un suivi annuel des populations. Les informations sur les nouveaux certifiés seront communiquées à la direction nationale de la formation.

Les certifiés qui perdent leur qualification en seront informés par la ligue. Cette information sera également transmise au président de l'association.

Le titulaire du « **Certificat d'Animateur Fédéral** » pourra être invités aux stages de formation continue organisés par les OTD.

Pour reconduire cette autorisation d'enseigner bénévolement, les titulaires auront l'obligation de réaliser une formation sur un bloc de compétence supplémentaire de 14h minimum assortie de sa certification ou de justifier de 20 heures minimum de formation continue proposée par un OTD de la FFJDA, ou la FFJDA elle-même, dans un délai de 3 ans.

Equivalence avec le CFEB en cours de validité. Les prérogatives d'encadrement du CFEB sont prolongées pour la saison 2023/2024 qu'à la condition d'avoir justifié des 20h de formation continue avant le 31 octobre 2023. Cette prolongation sera validée par la Ligue. Durant la saison 2023/2024, le CFEB aura l'équivalence du socle commun du **Certificat d'Animateur Fédéral**. Il devra pour continuer à enseigner la saison suivante (2024/2025), valider le(s) socle(s) spécifique(s) du(des) public(s) qu'il encadre. Pour se faire, il pourra se présenter directement à la certification du(des) socle(s) concerné(s).

Equivalence avec l'AS en cours de validité. Les prérogatives d'encadrement de l'AS sont prolongées pour la saison 2023/2024 qu'à la condition d'avoir justifié des 20h de formation continue avant le 31 octobre 2023. Cette prolongation sera validée par la Ligue. Durant la saison 2023/2024, l'AS aura l'équivalence du socle commun du Certificat d'Animateur Fédéral. Il devra pour continuer à enseigner la saison suivante (2024/2025), effectuer un minimum de 14h de formation sur un(des) socle(s) spécifique(s) assortie de la(des) certification(s) correspondante(s).

Les grilles des certifications



CERTIFICAT D'ANIMATEUR FEDERAL GRILLE DE CERTIFICATION DU SOCLE COMMUN

Nom Prénom du(de la) candidat(e) :		Signature du (de la) candidat(e)		
Date de l'épreuve : / /		Lieu :		
Epreuve 1 - Maîtriser les aspects pédagogiques fondamentaux (1h max dont 45' de préparation et 15' d'entretien.)				
Connaitre la pédagogie de base (entraide, sécurité active, respect des partenaires, organisation du dojo, conduite au dojo).		☐ Acquis ☐ Non acquis		
Préparer un cycle de séances rentrant dans un cycle annuel d'une saison sportive.				
Connaitre les aspects pédagogique fondamentaux.				
Assurer une stricte sécurité lors de la pratique au niveau des individus et de l'environnement matériel ;				
Epreuve 2 - Maîtriser les aspects techniques de base (15' maximum.)				
Les habiletés techniques fondamentales debout et au sol		☐ Acquis ☐ Non acquis		
Les techniques de base en nage waza et en ne waza				
La terminologie japonaise				
les procédés d'apprentissage et d'application (tendoku renshu, uchi komi, nage komi, yaku soku geiko, kakari geiko, randori)				
Epreuve 3 - Maîtriser les aspects liés à la réglementation et à la sécurité (15' maximum.)				
Rapport du stage d'alternance		☐ Acquis ☐ Non acquis		
La posture de l'enseignant (Déontologie, éthique, responsabilité de l'animateur judo.)				
Les données élémentaires relatives à la vie statutaire du club de judo.				
Les obligations en matière d'assurance				
Les tâches administratives (licences, passeports, engagements aux activités fédérales)				
La conduite à tenir en cas d'accident survenu dans le dojo				
Les normes techniques et réglementaires relatives à l'environnement matériel pour une pratique sécuritaire : (tapis, protections, judogi, vestiaires, sécurité des installations,...)				
Niveau global du(de la) candidat(e).	Décision du jury :	Observations (Si candidat(e) non admis(e))	Signatures du jury	
Très Insuffisant (TI)	☐ Admis ☐ Non admis		NOM Prénom - Jury 1	Signature - Jury 1
Insuffisant (I)				
Moyen (M)				
Assez Bien (AB)				
Bien (B)				
Très Bien (TB)			NOM Prénom - Jury 2	Signature - Jury 2

CERTIFICAT D'ANIMATEUR FEDERAL

GRILLE DE CERTIFICATION DU SOCLE "ECOLE DE JUDO 6/11 ANS"

Nom Prénom du(de la) candidat(e) :		Signature du (de la) candidat(e)			
Date de l'épreuve : / /		Lieu :			
Epreuve 1 - Maitriser les aspects pédagogiques fondamentaux des 6/11 ans (45' max dont 30' de mise en œuvre de séance et 15' d'entretien.)					
Préparer 4 séances pédagogiques sur 4 thèmes différents sur au moins 2 publics différents (6/7 ans, 8/9 ans ou 10/11 ans) ;		☐ Acquis ☐ Non acquis			
Connaître la pédagogie de base (entraide, sécurité active, respect des partenaires, organisation de l'espace, ...) ;					
Mettre en œuvre une des 4 séances de judo proposées ;					
Assurer une stricte sécurité lors de la pratique au niveau des individus et de l'environnement matériel ;					
Epreuve 2 - Maitriser les aspects techniques de base des 6/11 ans (15' maximum.)					
Maitriser les habiletés motrices et techniques fondamentales de base (HMF & HTF) pour les 6/11 ans ;		☐ Acquis ☐ Non acquis			
Maitriser les techniques de base de la ceinture blanche à la ceinture verte en nage waza et en ne waza ;					
Connaître la terminologie japonaise de base ;					
Maitriser les procédés d'apprentissage de base (tendoku renshu, uchi komi, nage komi, yaku soku geiko, kakari geiko, randori).					
Epreuve 3 - Maitriser les aspects liés à la réglementation et à la sécurité de base des 6/11 ans (15' maximum.)					
Connaître la réglementation liée aux 6/11 ans formalisée dans les textes officiels ;		☐ Acquis ☐ Non acquis			
Connaître la conduite à tenir en cas d'accident survenu dans le dojo.					
Niveau global du(de la) candidat(e).		Décision du jury :	Observations (Si candidat(e) non admis(e))	Signatures du jury	
Très Insuffisant (TI)	☐ Admis ☐ Non admis			NOM Prénom - Jury 1	Signature - Jury 1
Insuffisant (T)					
Moyen (M)					
Assez Bien (AB)					
Bien (B)					
Très Bien (TB)		NOM Prénom - Jury 2	Signature - Jury 2		

CERTIFICAT D'ANIMATEUR FEDERAL

GRILLE DE CERTIFICATION DU SOCLE " Le judo ados/adultes +12 ans "

Nom Prénom du(de la) candidat(e) :		Signature du (de la) candidat(e)			
Date de l'épreuve : / /		Lieu :			
Epreuve 1 - Maitriser les aspects pédagogiques fondamentaux des 12 ans et + (45' max dont 30' de mise en œuvre de séance et 15' d'entretien.)					
Préparer 4 séances pédagogiques sur 4 thèmes différents sur au moins 2 publics différents (12/13 ans, 13/14 ans ou 15ans et plus) ;		☐ Acquis ☐ Non acquis			
Connaître la pédagogie de base (entraide, sécurité active, respect des partenaires, organisation de l'espace, ...) ;					
Mettre en œuvre une des 4 séances de judo proposées ;					
Assurer une stricte sécurité lors de la pratique au niveau des individus et de l'environnement matériel ;					
Epreuve 2 - Maitriser les aspects techniques de base des 12 ans et + (15' maximum.)					
Maitriser les habiletés motrices et techniques fondamentales de base (HMF & HTF) pour les 12 ans et + ;		☐ Acquis ☐ Non acquis			
Maitriser les techniques de base de la ceinture blanche à la ceinture marron en nage waza et en ne waza ;					
Connaître la terminologie japonaise de base ;					
Maitriser les procédés d'apprentissage de base (tendoku renshu, uchi komi, nage komi, yaku soku geiko, kakari geiko, randori).					
Epreuve 3 - Maitriser les aspects liés à la réglementation et à la sécurité de base des 12 ans et + (15' maximum.)					
Connaître la réglementation liée aux 12 ans et + formalisée dans les textes officiels ;		☐ Acquis ☐ Non acquis			
Gérer l'hétérogénéité, la mixité ;					
Gérer l'appréhension de la chute chez le débutant ;					
Connaître la conduite à tenir en cas d'accident survenu dans le dojo.					
Niveau global du(de la) candidat(e).		Décision du jury :	Observations (Si candidat(e) non admis(e))	Signatures du jury	
Très Insuffisant (TI)	☐ Admis ☐ Non admis			NOM Prénom - Jury 1	Signature - Jury 1
Insuffisant (T)					
Moyen (M)					
Assez Bien (AB)					
Bien (B)					
Très Bien (TB)		NOM Prénom - Jury 2	Signature - Jury 2		

Nom Prénom du(de la) candidat(e) :		Signature du (de la) candidat(e)		
Date de l'épreuve : / /		Lieu :		
Epreuve 1 - Maîtriser les aspects pédagogiques fondamentaux (45' max dont 30' de mise en œuvre de séance et 15' d'entretien.)				
Préparer 4 séances pédagogiques de JUJITSU sur 4 thèmes différents ;		☐ Acquis ☐ Non acquis		
Connaître la pédagogie de base (entraide, sécurité active, respect des partenaires, organisation de l'espace, ...) ;				
Mettre en œuvre une séance de JUJITSU ;				
Assurer une stricte sécurité lors de la pratique au niveau des individus et de l'environnement matériel ;				
Epreuve 2 - Maîtriser les aspects techniques de base (15' maximum.)				
Maîtriser les fondamentaux (Posture, mobilité, distance, esquives, parades, blocages, saisies et atémis) ;		☐ Acquis ☐ Non acquis		
Maîtriser les habiletés techniques fondamentales (projections judo et jujitsu, contrôle au sol) ;				
Connaître la terminologie japonaise ;				
Maîtriser les procédés d'apprentissage et d'application (tendoku renshu, uchi komi, nage komi, yaku soku geiko, kakari geiko,				
Epreuve 3 - Maîtriser les aspects liés à la réglementation et à la sécurité (15' maximum.)				
Connaître le cadre légal de la légitime défense ;		☐ Acquis ☐ Non acquis		
Connaître l'accessibilité du JUJITSU (public et sécurité dans la pratique) ;				
Connaître la réglementation liée à la pratique du JUJITSU.				
Connaître la conduite à tenir en cas d'accident survenu dans le dojo				
Niveau global du(de la) candidat(e).	Décision du jury :	Observations (Si candidat(e) non admis(e))	Signatures du jury	
Très Insuffisant (TI)	☐ Admis ☐ Non admis		NOM Prénom - Jury 1	Signature - Jury 1
Insuffisant (T)				
Moyen (M)				
Assez Bien (AB)				
Bien (B)				
Très Bien (TB)			NOM Prénom - Jury 2	Signature - Jury 2

Les grilles de certification des socles spécifiques sur « L'éveil judo » et « Le taïso » sont à venir.